

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : PRODUITS ET SERVICES

1. Définitions et Interprétation

Les termes ci-après auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

"Modification de commande"	fait référence à un bon de commande ou autre instruction écrite émis par Innospec (ou un accord écrit avec le Fournisseur) qui modifie une Commande.
"Date de réalisation"	fait référence à la ou les dates spécifiées dans la Commande auxquelles l'Exécution de la prestation doit être réalisée.
"Contrat"	fait référence au Contrat (intégrant les présentes Conditions générales et à tout document visé par la Commande) conclu entre Innospec et le Fournisseur concernant l'achat des Articles.
"Employés"	fait référence à tous Employés, directeurs ou autre personnel du Fournisseur et des Sous-traitants.
"Produits"	fait référence aux matériaux/matériels ou autres Produits devant être fournis en vertu du Contrat tels que spécifiés dans la Commande
"Articles"	fait référence aux Produits et/ou Travaux (selon le cas).
"Lois"	fait référence à l'ensemble des lois applicables, actes réglementaires, règlements, directives, codes de pratique et normes.
"Innospec"	fait référence à Innospec Limited dont le siège social est Innospec Manufacturing Park, Oil Sites Road, CH65 4EY, Angleterre.
"Commande"	fait référence au bon de commande d'Innospec' ou à toute instruction écrite (ou un accord écrit avec le Fournisseur y afférent) concernant l'achat des Articles ainsi qu'à tous documents qui y sont visés et incluant toute modifications y afférentes au moyen d'une Modification de commande.
"Exécution de la prestation"	fait référence à la livraison des Produits et/ou à l'exécution de Travaux (selon le cas).
"Prix"	fait référence au prix payable au Fournisseur pour les Articles, tels que définis dans la Commande ; en vertu du Contrat.
"REACH"	fait référence au Règlement de la communauté européenne (CE N° 1907/2006) sur l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation des substances chimiques et les Restrictions applicables aux substances chimiques.
"Site"	fait référence aux locaux d'Innospec et/ou tout autre lieu ou au lieu d'Exécution de la prestation.
"Sous-traitants"	fait référence à tous agents et sous-traitants autorisés du Fournisseur.
"Fournisseur"	fait référence à la personne, entreprise ou société à laquelle la Commande est passée.
"Conditions"	fait référence aux présentes Conditions générales et aux conditions de vente pour les Produits et services, ainsi que tous amendements y afférents pouvant être convenus par Innospec et le Fournisseur.
"Travaux"	fait référence à tous travaux devant être effectués par le Fournisseur en vertu du Contrat, tel que spécifié dans la Commande.

Dans les présentes Conditions générales, à moins que le contexte n'en dispose autrement, les mots au singulier inclueront le pluriel et vice versa

Les intitulés des présentes Conditions générales sont insérés pour en faciliter la lecture uniquement et n'affectent pas leur structure ou interprétation.

2. Formation et Intégration

- 2.1 Les présentes Conditions générales sont les seules conditions sur la base desquelles Innospec est disposé à travailler avec le Fournisseur, elles régiront le Contrat à l'exclusion stricte de toutes autres conditions et dispositions. Aucune disposition et/ou condition acceptée, prévue ou stipulée dans le devis, l'acceptation de commande, toute brochure, spécification ou autre document du Fournisseur, ne fait partie du Contrat et le Fournisseur renonce à tout droit dont il pourrait disposer d'invoquer ces dispositions et conditions.
- 2.2 Chaque Commande est une offre d'achat des Articles soumise aux présentes Conditions et l'acceptation par le Fournisseur d'une Commande, qu'elle soit expresse ou implicite, sera réputée être une acceptation de cette offre (et en aucun cas une contre proposition).
- 2.3 Toute modification des présentes Conditions générales est sans effet à moins d'avoir été approuvée expressément par écrit par Innospec et le Fournisseur et signée par un représentant dûment habilité d'Innospec.

3. Modifications des commandes

- 3.1 Innospec peut à tout moment modifier une Commande (ce qui peut inclure sans limitation, des changements des spécifications, des modèles, de l'expédition, des quantités et du lieu et de la date d'exécution). Innospec remettra une Modification de commande afférente à ces changements et en cas d'augmentation des frais consécutive aux changements ou des délais requis pour l'Exécution de la prestation par le Fournisseur, une régularisation équitable sera effectuée qui portera sur le prix ou la Date de réalisation (ou les deux). Une telle régularisation doit être approuvée par écrit par Innospec avant que le Fournisseur ne procède à tous changements.

- 3.2 Innospec peut en respectant un préavis écrit, réduire la quantité ou la nature des Articles, annuler la Commande ou exiger du Fournisseur qu'il suspende l'Exécution de la prestation si Innospec est empêché de, ou retardé dans, l'exercice de son activité (ou toute partie y afférente) du fait de circonstances échappant à son contrôle raisonnable. Le Fournisseur ne pourra prétendre à aucune autre rémunération, indemnité ou autre droit ou avantage se rapportant à cette réduction, annulation ou suspension.
- 3.3 Sans préjudice de la généralité de la clause 3.2, les événements qui suivent seront assimilés à des causes échappant au contrôle raisonnable d'Innospec :
- 3.3.1 catastrophe naturelle, incendie, explosion, inondation, épidémie ou accident ;
- 3.3.2 panne de courant ou dysfonctionnements des outils de production ou des machines ;
- 3.3.3 actions gouvernementales, guerre ou menace de guerre, actes de terrorisme, situation de crise nationale, émeute, troubles de l'ordre public ou sabotage ;
- 3.3.4 règlements relatifs à l'importation ou à l'exportation ou embargos ;
- 3.3.5 conflits du travail ou grèves ; et
- 3.3.6 impossibilité d'obtenir ou des difficultés à s'approvisionner en matériaux, fuel, pièces, machines ou à obtenir un mode de transport, ou à se procurer de la main d'oeuvre.

4. Normes applicables aux Produits et Travaux

- 4.1 Les Produits doivent :
- 4.1.1 être strictement conformes à la quantité, qualité et description indiquées dans la Commande et dans toute spécification applicable fournie ou recommandée par Innospec au Fournisseur ;
- 4.1.2 respecter les lois (et être fabriqués, emballés et livrés conformément aux dispositions légales) ; en particulier, les Produits qui sont de nature à entrer dans le champ d'application du REACH, doivent avoir été préenregistrés de façon appropriée puis enregistrés conformément aux obligations imposées par le dispositif REACH, que la source de l'approvisionnement soit située au sein de l'Espace Economique Européen ou non.
- 4.1.3 être exempts de défauts de conception, des matériaux et de qualité de l'exécution ;
- 4.1.4 être strictement conformes à tous échantillons, modèles, schémas ou spécifications spécifiés dans la Commande et à toute spécification applicable fournie ou recommandée par Innospec au Fournisseur ;
- 4.1.5 être aptes à respecter toute norme d'exécution spécifiée dans la Commande et à respecter toute spécification applicable fournie ou recommandée par Innospec au Fournisseur ; et
- 4.1.6 être de qualité satisfaisante (au sens du "Sale of Products Act" de 1979) et être adaptés à l'objectif express ou implicite pour lequel ils ont été fournis dans le cadre de la Commande.
- 4.2 Les Produits doivent (en sus de toutes autres obligations imposées par la clause 4.1) être emballés et commercialisés conformément aux instructions données par Innospec.
- 4.3 Les Travaux doivent :
- 4.3.1 respecter strictement les conditions indiquées dans la Commande et dans toute instruction, schéma ou spécification applicable fournie ou recommandée par Innospec au Fournisseur ;
- 4.3.2 être exécutés conformément aux lois ;
- 4.3.3 être exécutés au moyen de matériels/matériaux de la meilleure qualité et selon une qualité d'exécution parfaite ;
- 4.3.4 être exécutés sur la base d'un contrôle rigoureux, de compétences et de diligence conformes aux meilleures pratiques du secteur et aux normes d'exécution les plus strictes qui sont pratiquées dans tout secteur dans lequel des services similaires aux Travaux sont exécutés ; et
- 4.3.5 à l'égard de tout objet applicable des Travaux, présenter un résultat final capable de remplir les fonctions et de satisfaire les normes d'exécution qui ont été expressément ou implicitement portées à la connaissance du Fournisseur.
- 4.4 Tous les Employés qui participent à l'exécution des Travaux à tout moment posséderont les compétences, les qualifications et l'expérience adaptées, et doivent alors qu'il participent à l'exécution des Travaux :
- 4.4.1 respecter les directives judiciaires d'Innospec et collaborer pleinement avec les autres Employés et fournisseurs d'Innospec ;
- 4.4.2 respecter une stricte discipline et un ordre parfait et ils ne doivent pas participer à des activités ou avoir un comportement qui porte ou est susceptible de porter préjudice à l'activité d'Innospec ou à sa réputation.
- 4.5 Innospec se réserve le droit d'exiger que tous les Employés qui ne respectent pas les dispositions de la clause 4.4 quittent le Site à la demande du Fournisseur. Le Fournisseur se chargera du remplacement de ces Employés dans les plus brefs délais et sans frais supplémentaire pour Innospec. Toute demande par Innospec de départ des Employés en vertu de la présente clause 4.5, n'engage pas la responsabilité d'Innospec envers le Fournisseur et ne supprimera pas ou ne limitera pas les obligations du Fournisseur en vertu du Contrat.
- 4.6 Le strict respect des termes des présentes Conditions générales est une condition essentielle du Contrat et Innospec aura le droit de refuser tous

Articles qui n'y sont pas conformes, toutefois, la violation peut s'avérer être de moindre gravité.

5. Inspection, Essais et Documentation

- 5.1 Un accès aux locaux du Fournisseur (et à ceux des Sous-traitants) sera accordé à Innospec et ses représentants et ils seront autorisés à inspecter et tester les Produits à tout moment avant toute acceptation ou livraison.
- 5.2 Le Fournisseur mettra à disposition à ses propres frais tous les équipements, matériels, services et installations nécessaires à la réalisation de tests sur les Produits qu'Innospec peut exiger. A la demande d'Innospec ou de ses représentants, les Produits seront entièrement assemblés aux fins des tests et/ou démantelés pour un contrôle avant expédition.
- 5.3 Dans l'hypothèse où, à la suite d'une inspection ou de test, Innospec n'est pas convaincu que les Produits respecteront à tous égards le Contrat et en informe le Fournisseur par notification dans les plus brefs délais suivant l'inspection ou les tests, le Fournisseur prendra toutes mesures nécessaires au respect d'une telle conformité.
- 5.4 Nonobstant toute inspection ou tests conformes à la présente clause 5, le Fournisseur restera entièrement responsable des Produits et une telle inspection ou de tels tests ne libéreront pas, ni ne dispenseront le Fournisseur de ses obligations en vertu du Contrat, lesquelles ne seront pas affectées (incluant sans limitation, sa responsabilité pour des vices et défauts des matériels et/ou de la qualité d'exécution, découverts ultérieurement).
- 5.5 Le Fournisseur doit fournir (à ses propres frais) des certificats appropriés concernant tous les Articles (incluant des certificats d'analyse, de test, d'inspection ou d'origine), des instructions de fonctionnement et de sécurité, les avertissements, la documentation douanière et (sur demande ou autrement en cas d'exigence expresse ou implicite) une déclaration écrite mentionnant que les Produits sont conformes au, et continueront de respecter le dispositif REACH. Tous ces certificats et documentations seront remis à chaque fois qu'Innospec le demande (et dans tous les cas, au moment de l'Exécution de la prestation).
- 5.6 Le Fournisseur doit (à ses frais) préparer et transmettre à Innospec les dessins et schémas, données et autres informations qu'Innospec peut demander concernant les Articles. Innospec dispose du droit d'approuver tous dessins et schémas, données mais cette approbation ne libérera pas le Fournisseur de ses responsabilités en vertu du Contrat. Sauf disposition contraire écrite approuvée par Innospec, les Articles devront intégralement respecter les dessins et schémas.
- 5.7 Tous dessins et schémas, spécifications de conception ou autres documents qui sont remis au Fournisseur par Innospec, resteront la propriété de ce dernier et doivent lui être restitués (a) à chaque fois qu'un document est remplacé par un autre document ; et (b) à la fin de l'Exécution de la prestation ou lors de la résiliation du Contrat (l'événement se produisant en premier).
- 5.8 Sauf indication contraire d'Innospec, toutes les informations et la documentation à fournir par le Fournisseur (ou les Sous-traitants) en vertu des présentes Conditions générales ou autre document se rapportant à la Commande, seront rédigés en Anglais.

6. Livraison des Produits

- 6.1 Le Fournisseur effectuera l'Exécution de la prestation à la Date de réalisation, les délais et dates étant des conditions essentielles du Contrat.
- 6.2 Les Produits seront livrés à la Date de réalisation et selon toutes modalités spécifiées dans la Commande.
- 6.3 Le Fournisseur doit (à ses propres frais) fournir les données qu'Innospec estimera nécessaires à vérifier que la Commande sera accomplie à la Date de réalisation.
- 6.4 Si le Fournisseur néglige de commencer l'Exécution de la prestation à la date de début spécifiée dans la Commande ou s'il semble à Innospec (à son entière discrétion) que le Fournisseur peut ne pas être en mesure de terminer l'Exécution de la prestation à la Date de réalisation, Innospec peut annuler la Commande ou toute partie y afférente conformément aux dispositions de la clause 14.
- 6.5 Les Produits qui sont fournis avant les dates de livraison spécifiées, ne seront pas acceptés ou payés par Innospec, à moins que cela n'ait été convenu par écrit par Innospec.
- 6.6 Sauf indication contraire de la Commande : (a) le Fournisseur assume et supporte tous les frais afférents à l'emballage, au chargement, transport et de déchargements des Produits ; et (b) les Produits seront livrés à l'établissement d'Innospec au cours des heures normales d'ouverture.
- 6.7 Lorsque les Produits sont livrés à Innospec en vrac (au volume), leur poids tel que mesuré sur le pont de pesage d'Innospec (en l'absence d'erreur manifeste) sera réputé être le poids des Produits réellement livrés, à titre définitif et irréfutable.
- 6.8 Innospec se réserve le droit de marquer les Produits immédiatement à la livraison, à des fins de sécurité. Nonobstant ce marquage ou toute signature pour le compte d'Innospec concernant la réception en bon état des Produits, Innospec sera réputé ne pas avoir accepté les Produits avant l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la livraison, destiné à lui permettre de les contrôler ou avant l'expiration d'un délai suffisant suivant la découverte d'un défaut des Produits. Le Fournisseur ne sera pas autorisé à opposer toute objection au titre de ce marquage ou signature à un refus ultérieur des Produits par Innospec.
- 6.9 Sauf accord contraire écrit d'Innospec, tout emballage des Produits sera fourni sans aucun frais supplémentaire pour Innospec. L'emballage ne sera pas restitué au Fournisseur à moins qu'Innospec ne le précise, auquel cas le Fournisseur enlèvera sans délai l'emballage concerné sans frais pour Innospec et sera entièrement responsable de son élimination.
- 6.10 Le Fournisseur remettra avec chaque livraison de Produits un bon de livraison apparent indiquant le numéro de Commande, le nombre de colis, les contenus, les quantités et (en cas de livraison partielle) le solde de produits à livrer.

6.11 Lorsqu'Innospec convient d'accepter une exécution par livraisons successives, le Contrat sera réputé être un contrat distinct à l'égard de chaque livraison. Cependant, nonobstant ce qui précède, l'inexécution du Fournisseur à l'égard de toute livraison partielle donnera le droit à Innospec (selon son choix) de considérer que tout le contrat est résilié.

6.12 Si les Produits sont livrés à Innospec en quantités supérieures à celles qui sont précisées dans la Commande, Innospec ne sera pas tenu de payer les quantités excédentaires, qui seront aux risques du Fournisseur et lui seront restituables (à ses risques et dépens).

7. Exécution des Travaux

- 7.1 Les Travaux seront achevés à la Date de réalisation et effectués selon les modalités spécifiées dans la Commande.
- 7.2 Tous les équipements devant être utilisés par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution des Travaux, seront en tous temps maintenus en bon état de fonctionnement. Tous les équipements et matériels/matériaux devant ainsi être utilisés par le Fournisseur respecteront, et seront utilisés conformément aux lois. Le Fournisseur sera tenu de vérifier que ces équipements et matériels/matériaux qui lui appartiennent, sont protégés de façon appropriée contre le vol, les conditions météorologiques défavorables et (dans la mesure du possible) d'autres pertes ou dommages.
- 7.3 Le Fournisseur procédera à l'Exécution de la prestation de manière parfaite et ordonnée et tiendra cette partie du Site sur lequel les Travaux doivent être exécutés propre et rangée en tous temps. Sans préjudice de ce qui précède, le Fournisseur doit à l'achèvement des Travaux et à chaque demande d'Innospec, nettoyer sur le champ et enlever du Site ses déchets de toute nature et tout matériel et équipement excédentaire. Le Fournisseur s'assurera que tous les déchets, matériels et équipements sont enlevés et (le cas échéant) éliminés avec la diligence voulue et conformément aux lois.
- 7.4 Le Fournisseur ne doit pas s'immerger dans les activités ou autres opérations d'Innospec, ses Employés et fournisseurs.
- 7.5 Le Fournisseur affectera un superviseur compétent sur le Site en tous temps pendant la durée des Travaux qui sont effectués, qui sera autorisé à recevoir pour le compte du Fournisseur, toutes directives et instructions émanant d'Innospec.
- 7.6 Sauf indication contraire écrite d'Innospec, ce dernier fournira sans frais au Fournisseur et dans la limite de ce qui est nécessaire à permettre au Fournisseur d'effectuer les Travaux, l'eau et l'électricité à partir de points d'alimentation sur le Site (et dans le cas de l'électricité, un courant alternatif à ces voltages) qui seront spécifiés par Innospec. Tous les raccordements à ces sources d'alimentation en eau et électricité, seront sous la responsabilité du Fournisseur et doivent être approuvés par Innospec avant que lesdits Travaux ne commencent (cette approbation ne libère pas le Fournisseur de toute responsabilité concernant ces raccordements). Le Fournisseur doit prévoir, installer et entretenir les installations temporaires pouvant être nécessaires à permettre l'exécution des Travaux de façon sécuritaire et dans des conditions normales (incluant, à titre d'illustration mais sans limitation, un éclairage approprié). Lors de l'achèvement des Travaux (ou en cas de résiliation anticipée du Contrat), le Fournisseur enlèvera ces raccordements et installations et réparera tous dommages causés par ce retrait.

8. Propriété et Risques

- 8.1 La propriété afférente aux Produits sera transmise à Innospec lors de la livraison. Les risques liés aux Produits resteront à la charge du Fournisseur jusqu'à leur acceptation par Innospec.
- 8.2 Tous les matériels, outils de production et équipements retirés du Site par le Fournisseur dans le cadre de l'exécution des Travaux, resteront la propriété d'Innospec à moins que ce dernier n'en dispose autrement (auquel cas la propriété y afférente, sera transférée au Fournisseur et ce dernier sera entièrement responsable de leur retrait).
- 8.3 Tous les matériaux fournis ou payés par Innospec et qui sont incorporés aux Produits et/ou utilisés pour les Travaux : (a) resteront la propriété d'Innospec bien que les risques y afférents soient assumés par le Fournisseur et le resteront jusqu'à l'acceptation par Innospec des Produits dans lesquels ces matériaux sont incorporés ; et (b) lorsque ces matériaux doivent être entreposés dans les locaux du Fournisseur, ils seront marqués de façon apparente par le Fournisseur comme étant la propriété d'Innospec et seront entreposés séparément de ce qui appartient au Fournisseur de manière sécuritaire et adaptée. Le Fournisseur confère de façon irrévocable par les présentes à Innospec le droit de pénétrer dans ses locaux (et les locaux des Sous-traitants) à tout moment pour enlever ces matériaux.
- 8.4 Le Fournisseur utilisera ces matériaux de façon adaptée aux impératifs économiques conformément aux instructions d'Innospec et pour aucune autre finalité. Il sera rendu compte de tout surplus à Innospec, ce surplus étant retiré conformément aux instructions d'Innospec. Tout déchet, perte de ou détérioration de ces matériaux résultant de pratiques inefficaces ou de la mauvaise qualité de l'exécution ou de tout manquement du Fournisseur dans l'entreposage et la protection de ces matériaux, sera réparé ou remplacé aux frais du Fournisseur. Les remplacements y afférents seront de qualité similaire et auront des spécifications comparables et ne seront pas utilisés ou remplacés sans l'approbation préalable d'Innospec.

9. Prix et Paiement

- 9.1 Sauf indication contraire, le Prix sera exprimé (a) toutes charges incluses (incluant sans limitation, l'emballage, l'expédition, le chargement, le transport, l'assurance et la livraison au Site concerné) et tous droits, frais ou taxes (autres que la taxe à la valeur ajoutée) ; et (b) sera fixé pour toute la durée du Contrat.
- 9.2 A l'égard des Travaux, si toute partie du Prix est calculée par référence à des taux journaliers de travail, alors l'affectation des effectifs à ces travaux décidée par le Fournisseur, sera soumise à l'accord préalable écrit d'Innospec.
- 9.3 Le Fournisseur ne pourra pas procéder à des augmentations du Prix (que ce soit au titre de l'augmentation des coûts des matériaux, installations, main d'œuvre, transport, taux de change ou autres) et Innospec ne sera pas tenu de faire des paiements supplémentaires y afférents au Fournisseur à moins d'en avoir convenu par écrit ou que ce changement ait été défini dans une Modification de commande.

- 9.4 Sauf indication contraire de la Commande, le Fournisseur aura le droit de facturer Innospec lors de ou à tout moment suivant l'Exécution de la prestation.
- 9.5 Chaque facture sera exprimée dans la monnaie spécifiée dans la Commande et portera le numéro de la Commande, le numéro de référence des Articles, le détail des heures effectuées par les Employés (en cas de Travaux dont une partie du Prix sera calculée par référence à des taux journaliers de travail), ainsi que toutes les informations devant être indiquées sur une facture dont le montant est soumis à l'impôt aux fins du calcul de la TVA et accompagnée de toutes autres informations pouvant être précisées par Innospec.
- 9.6 Sauf indication contraire de la Commande (et sous réserve d'acceptation des Articles par Innospec), Innospec paiera le Fournisseur dans un délai de 60 jours suivant la fin du mois au cours duquel Innospec a reçu une facture valable conformément à la clause 9.7.
- 9.7 Sans préjudice de tout autre recours dont il peut disposer, Innospec se réserve le droit de compenser à tout moment toutes sommes qui lui sont dues par le Fournisseur (en vertu du Contrat ou de tout autre accord entre le Fournisseur et Innospec) par les sommes qu'il doit au Fournisseur en vertu du Contrat.
- 9.8 Sauf indication contraire, tous les paiements découlant du Contrat, seront effectués dans la monnaie spécifiée dans la Commande. Innospec aura le droit de déduire du paiement au Fournisseur toutes charges, droits ou taxes dans la mesure où il est tenu de le faire dans le cadre des lois.
- 9.9 Innospec et ses représentants auront le droit à compter de la date du Contrat et jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans à compter de la Date de réalisation (en respectant un préavis et des périodes convenables) d'avoir accès aux locaux du Fournisseur (et ceux des Sous-traitants) pour les inspecter et contrôler tous documents, informations et données pertinentes du Fournisseur aux fins du contrôle des charges du Fournisseur et vérifier par ailleurs que les dispositions des présentes Conditions générales sont (ou ont été) respectées. Le Fournisseur (et les Sous-traitants) prodigueront à Innospec sans aucun frais pour ce dernier : (a) toute l'assistance qu'Innospec demande à juste titre à ces fins ; et fourniront (b) toutes copies de ces documents, informations et données qu'Innospec peut demander.
- 9.10 Le Fournisseur convient de renoncer à tout droit dont il peut par ailleurs disposer à tout moment en vue de l'exercice d'un privilège, d'une action ou d'une demande en vue d'un jugement ou d'une sentence à l'encontre des Produits et reconnaît que son unique droit en cas de non paiement par Innospec des Produits, est de poursuivre le recouvrement pour dette de ce paiement.
- 10. Défauts, Dysfonctionnements et Recours**
- 10.1 Le Fournisseur garantit à Innospec que les Articles respecteront à tous égards les dispositions des clauses 4.1 à 4.4 incluse.
- 10.2 Sans préjudice de tout autre recours dont Innospec peut disposer (que ce soit au titre des présentes Conditions générales ou autrement), si les Articles ne les respectent pas ou si le Fournisseur néglige de respecter ces Conditions, Innospec peut exercer l'un ou plusieurs des recours suivants à son entière discrétion (et en ce qui concerne les Produits, qu'une partie de ceux-ci ait été acceptée par Innospec ou non) : (a) annuler la Commande (ou une partie y afférente) ; (b) refuser les Produits ou Travaux en cause, intégralement ou partiellement (et en ce qui concerne les Produits, les restituer au Fournisseur, aux frais et risques de ce dernier, et Innospec aura droit sur le champ au remboursement intégral ou à un avoir, selon le cas, correspondant aux Produits ainsi restitués) ; (c) selon le choix d'Innospec, demander au Fournisseur (aux frais de ce dernier) de remédier à tout défaut des Articles en cause ou fournir des Produits, travaux ou documentation de remplacement et effectuer tous autres travaux nécessaires à garantir que la Commande est exécutée conformément aux présentes Conditions ; (d) réaliser lui-même ou faire réaliser (dans chaque cas aux frais du Fournisseur), tous travaux nécessaires à rendre les Produits et/ou Travaux conformes aux dispositions contractuelles ; (e) recouvrer auprès du Fournisseur tous frais et dépenses supplémentaires qu'Innospec supporte en conséquence de la violation par le Fournisseur (incluant sans limitation, les frais liés à l'obtention desdits Articles auprès d'un autre fournisseur) ; et (f) refuser d'accepter toute autre Exécution de la prestation que le Fournisseur tente, sans encourir de responsabilité envers le Fournisseur y afférente.
- 10.3 Le Fournisseur effectuera sans délai et de façon adaptée tout entretien ou réparation des Produits, devant être effectué par lui en vertu des présentes Conditions.
- 10.4 Les dispositions des présentes Conditions générales se rapportant aux Produits, seront réputées s'appliquer (si cela est opportun) à toutes réparations des Produits qui sont effectuées et à tous Produits de remplacement qui sont fournis, par le Fournisseur conformément aux présentes.
- 11. Obligations de sécurité**
- 11.1 Le Fournisseur reconnaît que des opérations dangereuses sont réalisées dans certaines parties des locaux d'Innospec. Le Fournisseur doit respecter concernant toute Exécution partielle de la prestation à effectuer par le Fournisseur sur le Site (et s'assurer que les sous-traitants et les Employés respectent) : (a) toutes les règles, les règlements et procédures applicables le cas échéant sur le Site (incluant pour éviter tout doute mais sans limitation, le système de permis de travail d'Innospec, la politique en matière de drogue et d'alcool et l'inspection du personnel et de leurs véhicules par le personnel de sécurité d'Innospec) ; et (b) les lois (incluant à des fins d'illustration mais sans limitation, le "Health & Safety at Work Act" de 1974 ainsi que les règlements applicables en matière de santé et de sécurité). Cette observation des précitées ne supprime pas ni ne diminue des obligations du Fournisseur en vertu du Contrat.
- 11.2 Dans le cas où Innospec considère (selon son seul avis) que des règles, règlements, procédures ou lois ont été violés par des Sous-traitants ou les Employés, Innospec disposera du droit d'imposer aux Sous-traitants et Employés concernés de quitter ses locaux et de leur interdire de revenir. Cette mesure à l'initiative d'Innospec n'implique aucune responsabilité envers le Fournisseur ou les Sous-traitants et ne supprime ni ne diminue les obligations du Fournisseur en vertu du Contrat.
- 11.3 Le Fournisseur sera chargé de la gestion des opérations et de l'exécution des Travaux sur le Site, incluant toutes questions en matière de santé et de sécurité. Avant le commencement des Travaux, le Fournisseur préparera dans les limites requises par les lois, une évaluation des risques, une déclaration de méthode et un plan adapté en matière de santé et sécurité. Le Fournisseur remettra des copies de cette évaluation des risques et du plan adapté en matière de santé et sécurité à chaque demande d'Innospec (qu'Innospec aura le droit de copier et remettre à tous les tiers concernés).
- 11.4 Le plan relatif à la santé et sécurité devant être préparé par le Fournisseur en vertu de la clause 11.3 abordera (sans limitation) : (a) les dispositions prévues pour l'accomplissement des obligations du Fournisseur en matière de santé et sécurité ; (b) l'approche à adopter pour la gestion de la santé et de la sécurité afférentes aux Travaux ; (c) l'approche technique et managériale à adopter pour le contrôle et la gestion des risques identifiés dans l'évaluation des risques réalisée par le Fournisseur (l'approche comprendra le développement en cours et la mise en oeuvre du plan relatif à la santé et sécurité) ; (d) les dispositions pour le contrôle de la conformité aux lois relatives à la santé et sécurité ; et (e) les mécanismes applicables aux modifications du plan relatif à la santé et sécurité au fur et à mesure que les travaux avancent, selon les informations reçues d'Innospec et l'expérience des, et les informations reçues des, Employés affectés à l'exécution des Travaux.
- 11.5 Le Fournisseur remettra aux Employés affectés à l'exécution des Travaux toutes les informations nécessaires et leur prodiguera la formation nécessaire en matière de santé et sécurité, des risques y afférents et avec questions connexes.
- 11.6 Le Fournisseur s'assurera que seules les personnes autorisées par Innospec ou le Fournisseur, tenues d'être présentes de par la nature de leurs fonctions, aient accès aux zones où les Travaux sont en cours de réalisation. Le fournisseur se chargera de l'avis d'interdiction s'imposant à toutes autres personnes, cet avis sera matérialisé sous la forme de signes et/ou barrières ou autres mesures de sécurité utiles. Il sera tenu compte à tous moments des droits de passage et accès en cas d'urgence.
- 11.7 Sans préjudice des autres dispositions de la présente clause 11, il sera fourni aux Employés affectés à l'exécution des Travaux (a) par le Fournisseur, à ses propres frais tous les vêtements de protection et l'équipement pouvant être jugés appropriés par Innospec (à son entière discrétion) ; (b) les employés passeront des visites médicales à chaque demande justifiée d'Innospec.
- 11.8 Pour éviter tout doute (mais sans préjudice des autres dispositions de la présente clause 11), Innospec ne sera pas responsable de la supervision et du contrôle des obligations en matière de santé et sécurité ou des évaluations de risques qui doivent être assumées par le Fournisseur en vertu des présentes Conditions. Cette responsabilité incombera toujours au Fournisseur à tous moments, nonobstant toute supervision ou tous contrôles qu'Innospec ou ses représentants peuvent réaliser le cas échéant.
- 11.9 Les Produits fournis ou installés en vertu du Contrat, seront préparés, conçus, établis, achevés et emballés de façon sécuritaire sans danger pour la santé. Les Produits seront fournis avec toutes les instructions nécessaires à leur bonne utilisation, à l'entretien et aux réparations et avec tous les avertissements nécessaires lesquels seront affichés de façon lisible.
- 11.10 Avant toute livraison des Produits et toute utilisation par le Fournisseur de tout équipement ou matériels/matériaux sur le Site, le Fournisseur remettra à Innospec une liste écrite complète et exacte de (par nom et description) de toutes substances, composants ou ingrédients dangereux ou potentiellement dangereux des Produits ou de tout équipement et matériels/matériaux (et notera ensuite à Innospec par écrit toutes modifications y afférentes le cas échéant). Le Fournisseur reconnaît qu'Innospec s'appuiera sur ces informations afin de remplir ses obligations personnelles dans le cadre du "Health & Safety at Work Act" de 1974 et de toute autre législation applicable.
- 11.11 Le Fournisseur conservera des dossiers détaillés concernant la fabrication et le contrôle de la qualité se rapportant aux Produits pendant une période de 12 ans suivant la Date de réalisation.
- 12. Indemnités et assurance**
- 12.1 Sans préjudice de tout autre recours dont Innospec peut disposer (que ce soit au titre des présentes Conditions générales ou autrement), le Fournisseur indemnera et garantira Innospec (et continuera de l'indemniser et de le garantir) de toutes actions, responsabilités, réclamations, frais, dommages et dépenses, pertes de nature directe ou indirecte et conséquentielles (en ce compris les frais de justice sur une base indemnitaire) mis à la charge de, ou subis ou engagés ou payés par Innospec en conséquence de, ou se rapportant à tous événements ci-après énoncés (sauf dans chaque cas, si et dans la mesure où ils sont causés par Innospec ou si tout acte ou omission d'Innospec y a contribué) : (a) toute violation par le Fournisseur des présentes Conditions générales (incluant sans limitation, la garantie de la clause 10.1) ; (b) tout acte ou omission (incluant la négligence ou la violation d'une obligation légale) du Fournisseur, des Sous-traitants ou des Employés dans le cadre de (ou de la présumée) Exécution de la prestation ; (c) toute réclamation de tiers alléguant que les Articles violent (ou que toute utilisation, revente, exportation ou importation des Produits viole) tout brevet, droit attachés aux modèles, de conception, copyright, marque de commerce, appellation commerciale ou autre droit de propriété intellectuelle (sauf si, et dans la mesure où, ces réclamations ont pour origine des spécifications, dessins et schémas, échantillons ou instructions fournis au Fournisseur par Innospec aux fins du Contrat) ; et (d) toute réclamation en matière de responsabilité, perte, préjudice, décès, dommage, frais ou dépenses subis par tout tiers (incluant les Employés et agents d'Innospec).
- 12.2 Le Fournisseur souscritra (et s'assurera que les Sous-traitants souscrivent) pendant la durée du Contrat et pendant toute période pouvant être nécessaire ultérieurement, une couverture minimum d'assurance auprès d'une société d'assurance réputée : (a) une assurance de responsabilité civile à concurrence d'un niveau de garantie non inférieur à £5 millions par sinistre ou séries de sinistres découlant d'un événement (illimité dans la période d'assurance) ; (b) assurance de responsabilité du fait des produits à concurrence d'une garantie non inférieure à £5 millions par sinistre ou séries de sinistres découlant d'un événement ; (c) assurance accidents du travail à concurrence d'une garantie non inférieure à £10 millions par sinistre ou séries de sinistres découlant d'un événement ; et (d) assurance de responsabilité civile pour les automobiles et équipements motorisés utilisés ou fournis par le Fournisseur et/ou les Sous-traitants. Chaque assurance stipulera une clause 'indemnisation des mandants' comportant des renoncements aux droits de subrogation contre Innospec et ses Employés.

- 12.3 Le Fournisseur assurera les Produits (et tous matériels/matériaux d'Innospec tel que le stipule la clause 8.5) à concurrence de la valeur intégrale de remplacement y afférente contre tous les risques (incluant l'incendie, l'explosion et le vol) dans la mesure où les risques y afférents incomberont au Fournisseur.
- 12.4 Le Fournisseur présentera tout justificatif qu'Innospec peut exiger pour prouver le respect des obligations précitées à la charge du Fournisseur se rapportant à la couverture d'assurance. Si le Fournisseur néglige de souscrire l'assurance, Innospec aura alors le droit (sans y être contraint) de s'assurer contre les risques en cause et de déduire des sommes dues au Fournisseur en vertu du Contrat un montant correspondant aux primes payées par Innospec afférentes auxdites assurances.
- 13. Droits de propriété intellectuelle**
- 13.1 Innospec se réserve toute propriété et tout copyright, droits attachés aux modèles et concepts et tous autres droits de propriété intellectuelle afférents à toutes spécifications, plans, dessins et schémas, concepts ou autres informations fournis (ou communiqués) au Fournisseur par ou pour le compte d'Innospec se rapportant à la Commande.
- 13.2 Tout copyright, droits attachés aux modèles et concepts, inventions, brevets (et le droit de déposer des demandes de brevets) et tous autres droits de propriété intellectuelle créés dans le cadre de, ou se rapportant à l'exécution de la Commande par le Fournisseur et tous les droits de propriété y afférents seront cédés à, et conférés à Innospec immédiatement à la date de la Commande ou de la création du droit de propriété intellectuelle en cause, selon le cas. Tous documents fournis par le Fournisseur à Innospec se rapportant à l'exécution de la Commande, seront réputés être la propriété d'Innospec à compter de la date à laquelle ils ont été remis.
- 14. Résiliation**
- 14.1 Innospec peut à tout moment intégralement ou partiellement annuler la Commande moyennant un préavis écrit au Fournisseur, et en conséquence le Fournisseur cessera sans délai toute autre exécution de la Commande (sauf et dans la limite des indications contraires de l'avis d'annulation).
- 14.2 En cas d'annulation conforme à la clause 14.1, l'unique responsabilité d'Innospec envers le Fournisseur, sera de le payer sur la base de la valeur du service rendu pour cette partie de la Commande qui a été exécutée par le Fournisseur à la satisfaction d'Innospec à la date de l'annulation ainsi que des coûts de tous les Produits et matériaux qui ont été obtenus à bon escient par le Fournisseur auprès de tiers aux fins de l'exécution de la Commande et que le Fournisseur ne peut pas utiliser comme élément de stocks, et des frais raisonnables d'annulation payables par le Fournisseur se rapportant aux contrats de sous-traitance mis en place à juste titre pour l'exécution de la Commande, sous réserve toujours que le Fournisseur prenne toutes mesures utiles pour limiter ses pertes et responsabilités. Pour éviter tout doute (mais sans préjudice de ce qui précède) et sans limitation, Innospec ne sera pas responsable envers le Fournisseur du fait de cette annulation de toutes pertes de profits, pertes de profits prévus, de contrat ou de tout autre perte directe, indirecte ou conséquentielle de toute nature.
- 14.3 La propriété des Produits (et de tous Produits et matériaux obtenus par le Fournisseur auprès de tiers) payés par Innospec conformément à la clause 14.2, ou devant être ainsi payés, sera transférée sans délai à Innospec à la date d'annulation de la Commande.
- 14.4 Innospec a le droit à tout moment de résilier le Contrat moyennant un préavis écrit au Fournisseur si (a) le Fournisseur viole les présentes Conditions générales (quel que soit la nature, le type, le caractère substantiel ou la durée d'une telle violation) ; (b) en cas de saisie, mesure d'exécution forcée ou autre procédure judiciaire pratiquée sur les actifs du Fournisseur ; (c) si le Fournisseur tombe en faillite ou devient insolvable ou si une ordonnance de mise sous séquestre est rendue à son encontre ou s'il compose avec ses créanciers ou (dans le cas d'une société) une ordonnance est rendue ou une résolution est adoptée en vue de la liquidation du Fournisseur (autre qu'une liquidation volontaire d'un membre aux fins de restructuration en l'absence d'insolvabilité) ou si un syndic et gérant, liquidateur, liquidateur judiciaire ou administrateur est désigné à l'égard de l'entreprise ou des actifs du Fournisseur (ou d'une partie y afférente) ; (d) si tout événement analogue aux événements visés dans la clause 14.4(b) ou 14.4(c) se produit dans toute juridiction ; (e) le Fournisseur cesse ou menace de cesser d'exercer son activité ; (f) la situation financière du Fournisseur se détériore dans une telle mesure que selon l'avis d'Innospec, la capacité du Fournisseur à remplir de façon appropriée ces obligations en vertu du Contrat est compromise ; (g) en cas de changement du contrôle (tel que défini dans la section 840 de l'"Income and Corporation Taxes Act" de 1988) du Fournisseur après la date de la Commande ; ou (h) Innospec prévoit à juste titre que l'un des événements précités, va probablement se produire.
- 14.5 Toute résiliation du Contrat (quelle qu'en soit la cause) est sans préjudice des droits et obligations d'Innospec et du Fournisseur en vertu du Contrat qui ont été acquis ou assumés avant la résiliation. Les clauses des présentes Conditions générales qui expressément ou implicitement ont des effets après la résiliation du Contrat (incluant sans limitation, les clauses 5.5, 5.7, 8.5, 9.11, 10.1, 10.2, 10.3, 11.11, 12.1, 12.2, 13, 14.2, 14.3, 14.6 et 15) continueront de s'appliquer nonobstant toute résiliation.
- 14.6 Lors de la résiliation du Contrat (quelle qu'en soit la cause), si des sommes sont dues à Innospec par le Fournisseur, ce dernier paiera ces sommes sans aucune déduction ou compensation, dans un délai de 60 jours à compter de la date de résiliation.
- 15. Informations confidentielles**
- 15.1 Sauf disposition contraire des lois et dans les limites de ces lois, le Fournisseur gardera strictement confidentielles toutes les informations qui ne font pas partie du domaine public concernant Innospec, son activité et son savoir-faire technique ou commercial dont le Fournisseur peut avoir connaissance en vertu du Contrat ou dans le cadre de l'offre ou de l'exécution de la Commande. Le Fournisseur utilisera ces informations dans le cadre du Contrat et/ou de la Commande mais pour aucune autre finalité. Le Fournisseur s'assurera que les Sous-traitants et les Employés sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que le Fournisseur en vertu de la présente clause 15.1.
- 15.2 Le Fournisseur ne doit pas sans le consentement préalable écrit d'Innospec : (a) utiliser le nom d'Innospec ou toute activité ou tous locaux d'Innospec à d'autres fins que la bonne exécution de la Commande ; (b) faire de la publicité précisant, ou annoncer publiquement, qu'il fournit les Articles à Innospec ; (c) photographier toute partie des locaux d'Innospec ou tout élément situé dans ces locaux ou tout équipement, outils de production ou matériels/matériaux utilisés concernant (ou intégrés dans) tous Articles ; ou (d) autoriser ou permettre aux Sous-traitants, Employés ou toute autre personne d'accomplir l'une des actions précitées.
- 16. Cession et Sous-traitance**
- 16.1 Le Fournisseur ne doit pas céder, transférer ou déléguer des droits et obligations découlant du contrat (ou toute partie y afférente) sans le consentement préalable écrit d'Innospec. Innospec aura le droit d'accorder ou de refuser ce consentement à son absolue discrétion et l'octroi de tout consentement peut être subordonné à des conditions qu'Innospec définira.
- 16.2 Innospec aura le droit de céder le Contrat (ou toute partie y afférente) à toute personne, entreprise ou société.
- 17. Notifications et Documents**
- 17.1 Sauf disposition contraire des présentes Conditions générales, toute notification ou autre communication devant être remise en vertu du Contrat, sera rédigée par écrit en langue anglaise et sera réputée valablement remise si elle est envoyée par télécopie ou courrier recommandé (ou par courrier postal aérien le cas échéant) à l'adresse ou numéro de télécopie indiqué par Innospec et le Fournisseur respectivement sur la Commande ou à toute adresse ultérieurement précisée par écrit à ces fins.
- 17.2 Toute notification ou communication sera réputée remise (en cas d'envoi par la poste) le deuxième jour ouvrable suivant la date de l'envoi et (en cas de transmission par télécopie) le jour ouvrable suivant la transmission. Aux fins de la présente clause 17.2, "jour ouvrable" fait référence à tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou jour férié en Angleterre.
- 18. Généralités**
- 18.1 Toutes dispositions des présentes Conditions générales jugées par une autorité compétente comme (intégralement ou partiellement) nulles, sans effet ou injustifiées seront réputées être dissociées des autres dispositions des présentes Conditions générales dans les limites nécessaires et ces dispositions n'affecteront pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions générales.
- 18.2 Le défaut d'application par Innospec (ou le retard dans l'application) des dispositions des présentes Conditions générales en cas de violation par le Fournisseur, ne sera pas interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette violation et n'affectera pas les droits d'Innospec y afférents, ou se rapportant à toute violation ultérieure du Fournisseur.
- 18.3 Tous les aspects du Contrat (incluant sans limitation, sa formation, validité, exécution et structure) seront régis par le droit anglais et les dispositions de la Convention des Nations Unies relatives aux Contrats de Vente Internationale de Marchandises (Vienne 1980) ne s'appliqueront pas. Innospec et le Fournisseur se soumettent de façon irrévocable à la compétence des tribunaux anglais (dont la décision leur sera opposable).